

EXAMENS DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

CE QU'IL FAUT SAVOIR

Il y a **trois domaines** de qualification pour les candidats entrepreneurs. Le tableau ci-dessous vous indique le nombre de modules et d'examens à passer par domaine ainsi que la durée de chaque examen.

ENTREPRENEURS DE CONSTRUCTION			
DOMAINES	MODULES	NOMBRE D'EXAMENS	DURÉE
Gestion administrative	Gestion financière	1 examen	1 séance de 3 heures
	Relations de travail, législation et réglementation		
Gestion de la sécurité sur les chantiers de construction	Prévention des accidents	1 examen	1 séance de 3 heures
	Gestion des dossiers d'accidents sur le chantier		
	Traitement des dossiers avec la CSST		
Gestion de travaux de construction	Législation et réglementation	1 examen ¹	1 séance de 3 heures
	Principes techniques	1 examen ²	1 séance de 3 heures par sous-catégorie

¹ Commun à toutes les sous-catégories.

² Spécifique à la sous-catégorie demandée.

La note de passage est de **60 % par module**.

Lorsque le module «Principes techniques» en gestion de travaux comporte un plan, cela est indiqué sur votre lettre de convocation et dans la fiche « *Suis-je prêt à passer l'examen* » de l'examen visé.

Les documents (lois, règlements, codes) et le matériel (calculatrice, règle, papier, crayon, etc.) auxquels vous avez droit sont fournis en salles d'examens.

Les examens sont produits en **français** et en **anglais**.

LES QUESTIONS D'EXAMENS

Tous les examens sont composés de questions à correction objective et à choix multiples (4 choix). Pour chaque question, il n'existe **qu'une seule bonne réponse**. Le candidat indique sa réponse sur la feuille prévue à cet effet.

Voici quelques exemples de questions d'examens :

GESTION ADMINISTRATIVE

Quelle est la première étape de la planification d'une entreprise de construction?

- A) Établir les objectifs.
- B) Contrôler la qualité.
- C) Organiser la production.
- D) Recruter du personnel.

Bonne réponse «A»

GESTION DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION (PRINCIPES TECHNIQUES)

Quelle est la fonction principale d'une clé dans une semelle?

- A) Servir de joint d'expansion.
- B) Empêcher l'humidité de traverser les murs de fondation.
- C) Retenir les murs contre les poussées latérales du sol.
- D) Servir de voie d'écoulement des eaux.

Bonne réponse «C»

Selon le Code de construction du Québec, quelle doit être la hauteur minimale de tout garde-corps à l'intérieur d'un logement?

- A) 800 mm ($\pm 31 \frac{1}{2}$ po)
- B) 900 mm ($\pm 35 \frac{1}{2}$ po)
- C) 1 000 mm ($\pm 39 \frac{1}{2}$ po)
- D) 1 060 mm ($\pm 41 \frac{1}{2}$ po)

Bonne réponse «B»

Réf. : Code de construction du Québec, art. 9.8.8.2. 4)

SUIS-JE PRÊT À PASSER L'EXAMEN?

Des fiches « *Suis-je prêt à passer l'examen?* » ont été préparées pour chacun des examens. Celles-ci contiennent des informations qui vous permettront de mieux vous préparer aux examens de qualification professionnelle. Elles sont disponibles sur notre site Internet à l'adresse suivante : www.rbq.gouv.qc.ca

L'examen en gestion de travaux de construction pour la sous-catégorie 4284 - Entrepreneur en électricité est administré par la **Corporation des maîtres électriciens du Québec (CMEQ)**. Veuillez communiquer avec cette corporation pour de plus amples renseignements sur cet examen.

L'examen en gestion de travaux de construction pour les sous-catégories 4285.10 - Entrepreneur en systèmes de chauffage à air chaud, 4285.11 - Entrepreneur en systèmes de brûleurs au gaz naturel, 4285.12 - Entrepreneur en systèmes de brûleurs à l'huile, 4285.13 - Entrepreneur en systèmes de chauffage à eau chaude et à vapeur et 4285.14 - Entrepreneur en plomberie sont administrés par la **Corporations des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec (CMMTQ)**. Veuillez communiquer avec cette corporation pour de plus amples renseignements sur ces examens.

ASSUREZ-VOUS D'ÊTRE PRÊT À PASSER L'EXAMEN AVANT DE NOUS FAIRE PARVENIR VOTRE FORMULAIRE.

OBTENIR UNE LICENCE PAR LA FORMATION... C'EST POSSIBLE!

Plusieurs programmes de formation sont reconnus par la Régie du bâtiment du Québec et leur réussite peut donner droit à une exemption d'un ou même de plusieurs examens de la Régie.

Il existe des programmes reconnus par la Régie en gestion administrative, en gestion de la sécurité sur les chantiers de construction et en gestion des travaux de construction.

Ces programmes sont actuellement offerts dans le réseau d'enseignement (écoles secondaires, cégeps, universités) et par d'autres intervenants (diverses associations).

Si vous croyez avoir droit à une exemption à un ou des examens, veuillez fournir les attestations d'études avec votre demande de licence.

POUR TOUTES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES, VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC NOUS.

Régie du bâtiment du Québec
Centre de relation clientèle
545, boul. Crémazie Est, 4^e étage
Montréal (Québec)
H2M 2V2

Tél. : 1 800 361-0761
(514) 873-0976
Adresse Internet : www.rbq.gouv.qc.ca

*Les renseignements contenus dans le présent document ne le sont qu'à titre indicatif et ne lient pas la Régie du bâtiment du Québec.
Ils sont sujets à changement sans préavis.*